

La sexuallité entre cousin germain

Par besoinderep, le 04/06/2009 à 21:56

Bonjour,

Je demande conseil ici car moi et les droit et loi font deux .

Voila, j'ai une relation avec ma cousine germain Pour le moment rien ne c'est passé sexuellement.

Je suis majeur et elle a 15 ans + .

Nous rencontrons un problème avec un des parents qui serait capable de porter plainte contre moi , je voulais savoir si je suis en tors ou non . Sachant que ma cousine m 'aime et quelle est absolument contre l 'idée de poter plaintes contre moi .

Donc est ce que je risque quelque chose ?

Les 15 ans + sont la majorité sexuel , non ? Donc si il se passerai quelque chose entre elle et moi et que l'un de ses parent porte plainte , c'est le parent qui gagnera ou non ?

Merci a tous ceux qui pouront répondre a ces questions avant que une bétise soit faites de ma part .